

## **Article 6 : Le public des MIFE**

La MIFE a la spécificité d'accueillir des publics très diversifiés selon leur formation et leur statut professionnel : prioritairement **des adultes de plus de 18 ans**, de tous niveaux de formation, en activité ou non :

- Public en activité, avec ou sans statut particulier.
  - Salariés du secteur public et privé (plus particulièrement les PME).
  - Travailleurs indépendants : artisans, commerçants, professions libérales, en exercice ou en reconversion.
  - Intérimaire et personnels saisonniers
- Autres publics :
    - Demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE.
    - Femmes en réinsertion professionnelle.
    - Handicapés (hors suivi EPSR).
    - Bénéficiaires du RMI (proches de l'accessibilité à l'emploi et jeunes diplômés de plus de 26 ans ...)

## **Une Organisation territoriale de l'Information et de l'Orientation Professionnelle**

### **Article 7 : Cadre institutionnel et structure support**

La MIFE relève prioritairement d'une structure-support de type association Loi 1901, rassemblant les acteurs locaux de la formation et de l'emploi. Le Conseil d'administration est composé de façon paritaire et interinstitutionnelle des :

- . Collectivités territoriales.
- . Services déconcentrés de l'État.
- . Partenaires socio-économiques (organisations professionnelles d'employeurs et de salariés).
- . Organismes socio-éducatifs et de formation.

La MIFE peut être intégrée dans des structures ayant des missions complémentaires (EREF, CBE, Maisons de l'Emploi...), ou peut relever de services des collectivités territoriales (district, SIVOM ...), mais elle doit dans ce cas, répondre au paritarisme pour la constitution d'un comité de pilotage.